PREFECTURE
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2026-674

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / AP-HP Sorbonne Université

75-2026-11-09-00004 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique par la direction du??groupe hospitalo-universitaire APHP.Sorbonne Université regroupant les??sites Charles-Foix, Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon,??Trousseau et La Roche-Guyon (9 pages) Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-11-09-00004

Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique par la direction du groupe hospitalo-universitaire APHP.Sorbonne Université regroupant les sites Charles-Foix, Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon, Trousseau et La Roche-Guyon

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

La directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon, Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur adjoint à la directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,
- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, secrétaire générale du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université, dans le champ d'attribution de Christine WELTY déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur adjoint, chargé de la qualité, gestion des risques et expérience patients,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la qualité, gestion des risque et expérience patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphes E, G et H) ;

- **Mme Anne-Gaëlle DANIEL**, directrice adjointe chargée des achats, développement durable et logistique,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des achats, logistique et développement durable) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphes C et E) ;

- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, directrice adjointe chargée des projets et de la transformation par intérim,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des projets et de la transformation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources humaines et attractivité) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphes A, B, F et G) ;

- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint chargé des ressources financières,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources financières) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphes C et F) ;

- **Mme Julie LAIGRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et innovation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphes A, C, E et F).

- **Mme Aurélia ROLLAND**, coordonnatrice générale des soins,

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux, et tous actes correspondant à ses fonctions (coordonnatrice générale des soins) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe I) ;

- **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et services numériques,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des investissements et services numériques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphes C, D, E : à l'exception des points 3 et 8, G : à l'exception des points 2 et 3 et paragraphe J) ;

- **M. Olivier TRÉTON**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des affaires et ressources médicales, coopération) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphes A et F).

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, directrice des sites Trousseau et La Roche-Guyon,

à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

- **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice des sites Charles-Foix et Rothschild,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé;

- **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé;

- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur du site Pitié-Salpêtrière,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

Direction de la qualité, gestion des risques et expérience patients

En cas d'empêchement de **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur adjoint chargé de la qualité – gestion des risques et expérience patients, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne RAPPAPORT,** ingénieur hospitalier ;
- **Mme Patricia JOHN-BAPTISTE,** cadre supérieure socio-éducatif ;
- **M. Philippe LEMESLE,** chargé de mission et **Mme Marie LE GUILLOUX,** adjoint des cadres hospitaliers ;
- **Mme Bernadette ROBERT**, adjoint des cadres hospitaliers, **Mme Melissa AOUABDI, M. Xavier BASQUE, Mme Manon BELHOU SCHNEIDER, Mme Olga GUERSAN et Mme Widline PAULYTE,** adjoints administratifs (paragraphe G : point 3).

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Loïc CARBALLIDO et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphes E, G et H).

Direction des achats, du développement durable et de la logistique

En cas d'empêchement de **Mme Anne-Gaëlle DANIEL**, directrice adjointe chargée des achats, du développement durable et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Sébastien GASC,** directeur adjoint et adjoint à la directrice des achats, du développement durable et de la logistique (paragraphe C en matière de contrat et de conventions : points 1, 2, 3 et 4 ; en matière d'actes unilatéraux ; en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales : points 1, 2 et 4 ; paragraphe E : points 1 et 4) ;
- **Mme Oriane GAGNARD et Mme Houda ZINE,** chargées de mission, **M. Emmanuel CLAUDIN et Mme Lydie MAUDIEU**, ingénieurs, **M. Frédéric BARRET, Mme Sylviane DECROO, Mme Paloma CONSTANTINI et M. Philippe VERDIER**, techniciens supérieurs hospitaliers, **M. Michaël BOISNOIR et M. Laurent DE BOCK**, techniciens hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales : point 1) ;
- **Mme Sylviane DECROO**, technicien supérieur hospitalier et **M. Mehdi GHENNAM**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe C en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales : points 1 et 2 ; paragraphe E : point 1 et 4) ;
- **M. Serge FLASQUE,** ingénieur en chef et **M. Yann LAZARDEUX**, ingénieur hospitalier (paragraphe C en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales : point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne-Gaëlle DANIEL et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphes C et E).

Direction de la recherche et de l'innovation

En cas d'empêchement de **Mme Julie LAIGRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Claire DE BRITO,** directrice adjointe et adjointe au directeur de la recherche et de l'innovation ;
- **Mme Julie VRANCKEN**, adjointe au cadre hospitalier, (paragraphe A, paragraphe C en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales : points 1 et 2 ; paragraphe E : point 1) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions et (paragraphes A, C, E et F) ;

Direction des ressources humaines et de l'attractivité

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne-Gaëlle CHABOD et Mme Cannelle LEGALLAIS,** directrices adjointes, **Mme Julia SAUTEREY**, chargée de mission, adjoints à la directrice des ressources humaines et attractivité (paragraphes A, B, F et G : points 4 et 5) ;
- **M. Thomas JOULOU et M. Philippe RENAUD**, attachés d'administration hospitalière, **Mme Marie GOSSO**, chargée de mission, **Mme Cécile CHAUVAT-BOUËDEC**, cadre supérieure de santé, **Mme Bénédicte BALOCHE,** adjoint des cadres hospitaliers, **M. Gonzague CHAUVEAU**, chargé de mission (paragraphes A, B, F et G : points 4 et 5) ;
- **Mme Oulimata NDOYE-FELTRIN**, **Mme Nathalie OWENS et Mme Emmanuelle SAUX,** adjoints des cadres hospitaliers (paragraphes A, B et F) ;
- **Mme Christelle NEGRIER,** adjointe des cadres hospitaliers, **M. Killian REMOLU,** chargé de mission (paragraphes B : points 1 à 22, 26, 27, 31, 32, 36 et 38, paragraphe F : point 6) ;
- **Mme Nathalie BOUZIAT,** cadre de santé (paragraphes A, B, F : points 1, 2 et 6, G : points 4 et 5, uniquement pour le site Charles Foix) ;
- **Mme Alicia MIRABEL**, cadre de santé, pour les matières correspondant à ses fonctions ;
- **M. Thomas GAUTIER,** chargé de mission (paragraphes A, B, F : points 1, 2 et 6) ;
- **Mme Sarah BALTAZE**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe B : point 6) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Pierre FEREC et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphes A, B, F et G : points 4 et 5).

Direction des ressources financières

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur chargé des ressources financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pierre MARGAIN** et **Mme Marlène RUAT**, directeurs adjoints, adjoints au directeur des ressources financières ;

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphes C et F).

En cas d'empêchement de **M. Pierre MARGAIN** et de **Mme Marlène RUAT**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Sabine PIERRE,** attachées d'administration hospitalière à la direction des ressources financières ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphes C et F).

Direction des soins

En cas d'empêchement de **Mme Aurélia ROLLAND**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON et Mme Fernande ROGER**, coordonnatrices générales des soins ;
- **Mme Laure LÉON et M. Patrick LABOUROT,** directeurs des soins ;

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux et tous les actes liés aux fonctions de Mme Aurélia ROLLAND et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe I)

En cas d'empêchement de **Mme Caroline PICHON**, de **Mme Fernande ROGER**, de **Mme Laure LÉON** et de **M. Patrick LABOUROT**, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Stéphane BOUREZ, Mme Isabelle DUDZIAK, M. Etienne GUILLY, Mme Najatte ROUINI, Mme Virginie SAUVAGEOT**, cadres supérieurs de santé, **Mme Amandine DIETRICH, Mme Stéphanie DUBUS et Mme Sylvia MOUSSY**, cadres de santé ;

à l'effet de signer toutes les conventions de stage et propositions d'affectation des étudiants en soins paramédicaux ;

- **M. Fabrice FOURSAC,** cadre supérieur de santé, **M. Clément EPECHE,** cadre de santé, et **Mme Whitney-Sarah COHEN**, aide-soignante gestionnaire du bureau des remplacements (site Charles-Foix) ;
- **Mme Isabelle DUDZIAK, M. Philippe GAULT, et Mme Clara MANUEL**, cadres supérieurs de santé (site Pitié-Salpêtrière) ;
- **Mme Laëtitia SCHMUCK et Mme Sabine RENARD-DENIEL**, cadres de santé, (site Rothschild) ;
- **Mme Aurélie FRADET**, cadre supérieur de santé, et **Mme Sandrine BANNEEL**, infirmière aide administrative à la suppléance (site Saint-Antoine) ;
- **Mme Virginie TOUZERY-DEFFOUX**, cadre supérieur de santé, et **Mme Idia DEMBELE**, aide-soignante - aide administrative (site Tenon) ;
- **Mme Sylvia MOUSSY**, cadre de santé (site Trousseau) ;

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim.

Direction des affaires et ressources médicales, coopérations

En cas d'empêchement de **M. Olivier TRÉTON**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopérations, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Choëlla AKBARALY**, directrice adjointe et adjointe au directeur des affaires et ressources humaines médicales, coopérations (paragraphes A et F) ;
- **Mme Delphine DUBARRY, Mme Myléna GRONDIN** et **Mme Stéphanie THERY**, attachées d'administration hospitalière, pour les matières correspondant à leurs fonctions ;
- **Mme Laurence MONIN,** adjointe des cadres hospitaliers, pour les matières correspondant à ses fonctions ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier TRÉTON et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphes A et F).

Direction des investissements et services numériques

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services numériques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Eve BOUDON**, ingénieure générale, chargée de la direction des équipements biomédicaux et mobiliers; (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 4 ; 9 et 10 ; paragraphes D et J)
- **Mme Flore CHAUVET,** ingénieure générale, chargée de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires

générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 4, 9 et 10 et en matière d'urbanisme, paragraphes D et J) ;

- **M. Jordy DE LIMA,** ingénieur hospitalier, chargé de la direction technique du site de Tenon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Corentine CHAUMELY**, ingénieure en chef, chargée de la direction technique du site Saint-Antoine et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Thomas LEPRISE**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique des sites Trousseau et La Roche-Guyon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Saber OMEZZINE,** ingénieur hospitalier, chargé de la direction technique du site de Charles-Foix et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Cédric ALLEMAND**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site Pitié-Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Amandine LASALMONIE,** ingénieure en chef, chargée de la Direction des Grandes Opérations du site Pitié Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Fanny LASSERRE**, ingénieure en chef, chargée de la direction technique de la maintenance biomédicale et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Sylvie CITERNE**, chargée de mission**,** directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphie C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphes D et J) ;
- **M. François-Xavier POTTIER,** ingénieur en chef, adjoint à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphie C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphes D et J) ;
- **M. Cédric VILQUIN,** ingénieur en chef, chargé de la sécurité générale, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de contrats et de conventions, point 2 – en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2, 4 et 7 (en matière urbanisme, demande autorisation administrative et toute déclaration prévue par le code l'urbanisme etc.), paragraphe E en matière juridique, point 5 (dépôt de plainte), paragraphe G, point 4, paragraphes D et J) ;
- **Mme Aude MOLLER-GRASSER,** attachée d'administration hospitalière, chargée du contrôle de gestion, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de qualité d'inventaire physique et les décisions de sorties d'actif mobilier, points 9 et 10) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphes C, D, E : à l'exception des points 3 et 8, G : à l'exception des points 2 et 3, et paragraphe J).

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins ;
- **M. Sabri LOKMANE**, ingénieur hospitalier ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Solène LAMBERT,** attachée d'administration hospitalière ;
- **M. Patrick LABOUROT**, directeur des soins ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Jérôme HUBIN a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice des sites Charles-Foix et Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Nathalie BONNET,** attachée d'administration hospitalière ;
- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Aude GOLDSZTEJN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles-Foix.

- **M. Lionel VIGOURT**, ingénieur hospitalier ;
- **M. Patrick LABOUROT**, directeur des soins ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Aude GOLDSZTEJN, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Rothschild.

En cas d'empêchement de **M. Aurélien MOLLARD**, directeur du site Pitié-Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pierre PERES,** attaché d'administration hospitalière ;
- **M. Loïc CARBALLIDO,** directeur adjoint ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Pitié-Salpêtrière.

En cas d'empêchement de **Mme Hélène de BONNIÈRES**, directrice des sites Trousseau et La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Lionel VIGOURT**, ingénieur hospitalier ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène de BONNIÈRES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Trousseau.

- **Mme Sandy THÉRON**, cadre socio-éducatif ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène de BONNIÈRES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site La Roche-Guyon.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Charles-Foix

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY et M. Yann LHOMME, directeurs adjoints au Siège ;
Mme Nathalie BONNET, Mme Myléna GRONDIN, Mme Aude MOLLER-GRASSER et Mme Camille RIZZO, attachées d'administration hospitalière, Mme Céline KILHOFFER, cadre supérieure de santé, M. Hugues HENRY, technicien supérieur hospitalier.

Site Pitié-Salpêtrière

M. Santo BOVA, Mme Delphine DUBARRY, M. Stéphane FERRIER, M. Thomas JOULOU, Mme Ludivine MALAPART et M. Pierre PERES, attachés d'administration hospitalière, M. Philippe GAULT et Mme Nabila HADDADI, cadres supérieurs de santé, M. Clément DAGONNEAU, cadre de santé.

Sites Charles-Foix et Pitié-Salpêtrière

M. Lyonel VERLEY, directeur adjoint au Siège ;
M. Charles ARANDEL, directeur adjoint au GH APHP.Paris Centre Université Paris Cité ;
Mme Choëlla AKBARALY, M. Loïc CARBALLIDO, Mme Claire DE BRITO, M. Pierre MARGAIN et Mme Marlène RUAT, directeurs adjoints, Mme Fernande ROGER et Mme Aurélia ROLLAND, coordinatrices générales des soins, Mme Laure LÉON, directrice des soins.

Site La Roche-Guyon

Mme Sandy THÉRON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, M. Yoann BOISSEAU et Mme Magalie LE HARS, cadres de santé, M. Steven LOPES et M. Hassan MORABET, techniciens supérieurs hospitaliers.

Sites Rothschild - Trousseau

Mme Marie LE HUEROU, Mme Cécile MARCHAL, Mme Julia PIERRUGUES et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Sylvain HAYEZ, cadre supérieur de santé, M. Lionel VIGOURT, ingénieur hospitalier, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation.

Site Saint-Antoine

Mme Solène LAMBERT et Mme Sabine PIERRE, attachées d'administration hospitalière, Mme Lydie MAUDIEU et M. Mathieu PROTEAU, ingénieurs hospitaliers, Mme Patricia JOHN-BAPTISTE, cadre supérieure socio-éducatif, Mme Najatte ROUINI et M. Frédéric THUILLIER, cadres supérieurs de santé, Mme Ader TIARE, cadre de santé.

Site Tenon

Mme Laurence CHACUN, attachée d'administration hospitalière, Mme Fanny LASSERRE, ingénieur biomédical, M. Teddy PICANON et M. Sabri LOKMANE, ingénieurs hospitaliers, Mme Melissa BELHARET et Mme Hélène PIQUET, cadres supérieures de santé, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé, Mme Bénédicte BALOCHE, adjoint des cadres hospitaliers.

Sites La Roche-Guyon, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon et Trousseau

Mme Gaïa GANS et M. Renaud PELLÉ, directeurs adjoints au Siège ;
M. Antoine BROTONS, Mme Anne-Gaëlle CHABOD, Mme Anne-Gaëlle DANIEL et Mme Cannelle LEGALLAIS, directeurs adjoints, Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, M. Patrick LABOUROT, directeur des soins.

Tous les sites du groupe hospitalo-universitaires AP-HP.Sorbonne Université

Mme Hélène de BONNIÈRES, Mme Marie-Pierre FEREC, Mme Aude GOLDSZTEJN, M. Jérôme HUBIN, Mme Julie LAIGRE, M. Aurélien MOLLARD et M. Olivier TRÉTON, directeurs adjoints.

ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2026-10-01-00029 du 1er octobre 2026 est abrogé.

ARTICLE 8 :

La directrice du groupe hospitalo-universitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 09 novembre 2026

Signé le 09 novembre 2026

Christine WELTY
Directrice du GHU AP-HP.Sorbonne Université